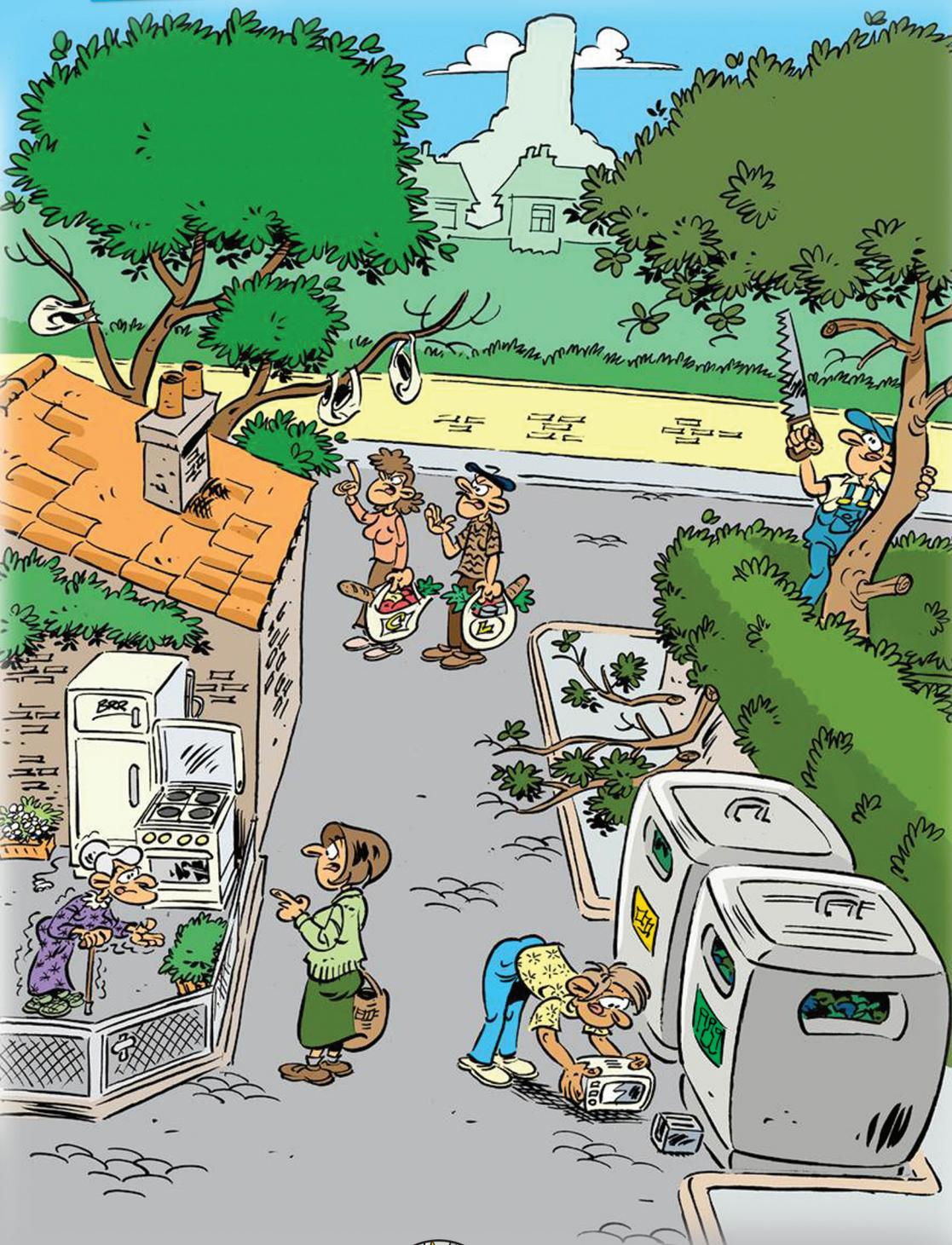


# LA GESTION DES DÉCHETS À GRISSAN

## SACHONS TRIER POUR NOTRE ENVIRONNEMENT



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

### LE TRI SÉLECTIF

**Les conteneurs jaunes**, j'y dépose : mes emballages cartonnés, mes bouteilles en plastique vides, mes briques alimentaires, mes boîtes métalliques, mes conserves vides, mes journaux, mes revues, mes magazines.

**Les conteneurs verts**, j'y dépose uniquement : les bouteilles en verre, les pots en verre, les bocaux en verre.

**Pour vos vêtements usagés**, 1 borne de dépôt est installée derrière le Palais des Congrès à proximité du CCAS. Elle est gérée par la Société à but socio-économique « Le Relais ».

**Les lampes basse tension, les tubes néon et les piles usagées** : à la déchetterie !



### NE LAISSONS PAS LES DÉCHETS NOUS ENVAHIR

Ne rien jeter sur la voie publique et les espaces naturels

Faire le tri sélectif chez soi

Utiliser les containers de tri sélectif

Se rendre régulièrement à la déchetterie

Les égouts ne sont pas des poubelles

Apporter les déchets verts à la déchetterie

### HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Route des Auzils

Tél : 04 68 75 14 87

Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



### LES ENCOMBRANTS DOIVENT ÊTRE APPORTÉS À LA DÉCHETTERIE

Une aide exceptionnelle est apportée aux personnes à mobilité réduite et aux seniors sous conditions.

Se renseigner auprès du CCAS de Gruissan : 04 68 75 21 00



### POUR LES PROFESSIONNELS

Les déchets professionnels nécessitent un traitement particulier. Des sites de proximité sont répartis sur l'ensemble du territoire du Grand Narbonne, vous êtes invités à prendre contact directement avec les entreprises gestionnaires de ces sites.

A titre expérimental, la déchetterie de Gruissan accepte les déchets professionnels.

Se renseigner auprès du service Environnement : 04 68 58 14 58.



### LES AMENDES APPLICABLES

Dépôt illicite : Amende de 3<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> classe : **450€ à 1500€**